



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 103259

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur l'expérimentation menée actuellement par la DIREN Alsace, à travers l'exemple du Rhin, en vue de définir une méthode de travail pour l'évaluation des biens et dommages environnementaux dans la conduite des projets de développement. L'intégration de l'environnement dans les choix économiques est un principe clairement défini depuis le conseil européen de Göteborg, et plus particulièrement avec la directive 2001/42/CE relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement introduite dans notre droit interne par l'ordonnance n° 2004-489 du 3 juin 2004, ratifiée par la loi du 9 décembre 2004. Le cadre juridique ainsi posé ne définit pas pour autant les outils méthodologiques permettant d'attribuer une valeur monétaire à des biens publics environnementaux. L'expérimentation alsacienne permettra peut-être de définir ces outils. Conscient du grand intérêt de cette démarche, il lui demande de bien vouloir le tenir informé des résultats de cette expérimentation et de la réflexion qu'elle entend mener à l'appui de ces travaux.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à l'expérimentation menée actuellement par la DIREN Alsace, à travers l'exemple du Rhin, en vue de définir une méthode de travail pour l'évaluation des biens et dommages environnementaux dans la conduite des projets de développement. Pour permettre de mener cette expérimentation, la DIREN Alsace disposera dans son budget 2007 des crédits nécessaires. Il s'agit essentiellement du recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage. Pour le reste, la connaissance sera apportée par les études que mèneront les services qui sont membres du groupe de travail qu'anime la DIREN Alsace. D'autres éléments du dispositif, dont un projet de portail internet, seront développés sur fonds propres, au moins dans un premier temps. Les résultats de cette démarche ainsi que les enseignements à en tirer pour utiliser les bonnes méthodes pour attribuer une valeur monétaire aux biens publics environnementaux seront ainsi diffusés à toutes les parties intéressées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103259

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 2006, page 9265

Réponse publiée le : 13 février 2007, page 1570